L'écho des Gorges

N° 31 Bulletin d'informations municipales de Cognin les Gorges

Editorial

Le début d'année est traditionnellement une période de vœux et de bonnes résolutions pas toujours exaucées malheureusement. 2010 s'est terminé pour les habitants de la commune par une série de nouvelles pas très réjouissantes. La mise en demeure préfectorale de rejoindre le service de l'eau et de l'assainissement de la CCV va engendrer une envolée des prix du service et la réforme de la taxe professionnelle avec le transfert de la partie départementale de la taxe d'habitation aux Communauté de Communes va se solder pour nos habitants par la suppression de l'abattement à la base de 15%.

A l'heure où nos édiles prêchent la mutualisation des compétences, il faut être très prudent, car si cette mutualisation, philosophiquement est censée nous faire faire des économies d'échelle, c'est souvent loin d'être le cas. Certes, il faut être réaliste, tout n'est pas mauvais et devant la complexité des choses, celle-ci rend possible certaines dispositions obligatoires qui seraient difficiles à mettre en place au niveau des communes comme les SPANC, les plans communaux de sauvegarde ou d'accessibilité.

Avec la réforme des collectivités, on nous presse pour faire des trois Communautés de Communes du Sud Grésivaudan une seule et unique. Si l'idée sur le papier peut être séduisante, je suis très réservé sur le fonctionnement avec environ 75 délégués représentant 45 communes avec une fiscalité et des compétences différentes. En gros, c'est la fin des communes, plus exactement de l'utilité des conseils municipaux, car la commune on la gardera toujours pour gérer les problèmes épineux, en étant poli. Prendre un peu de temps est souvent judicieux.

Actuellement, restons positif; en attendant, je vous renouvelle mes vœux de santé, prospérité pour vous et votre famille et que Cognin reste un village où il fait bon vivre, malgré les vicissitudes actuelles.

> Albert Glénat, Maire de Cognin les Gorges





SOMMAIRE

En direct des conseils 2	Club des Gorges du Nan10
En parcourant les rues	Société de Pêche
Haïti:6	Vœux du Maire
Au cœur du village	Appel aux associations, artisans et commerçants ————————————————————————————————————

Retrouvez votre commune sur internet: http://cognin-les-gorges.sud-gresivaudan.org/

En direct des conseils...



COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 06/12/2010

1/ Dissolution du Syndicat Intercommunal de Gestion et d'Extension du Collège de Vinay (SIGEC)

Le Conseil Municipal, après exposé de M. le Maire, se prononce pour la dissolution du SIGEC.

Ce syndicat a été créé en 1988 pour assurer l'extension du collège de Vinay. Les emprunts qu'il avait contractés sont soldés depuis 2006 et les remboursements de ceux émis par la commune de Vinay terminés depuis 2009.

Le SIGEC assure actuellement uniquement quelques dépenses de fonctionnement et assure en particulier des versements de subventions au collège, au foyer socio-éducatif et à l'association sportive.

A la dissolution de celui-ci, la Communauté de Communes de Vinay s'engage à maintenir ces subventions dans le même esprit par le biais des communes concernées.

2/ Cimetière

Une procédure de reprise des concessions en état d'abandon a été mise en place en 2007 par la commune. Des procès-verbaux ont été publiés et affichés le 05/11/2007, 04/11/2008 et 17/11/2009.

Les concessions désignées étant toujours en état d'abandon, trois ans après la mise en demeure et la publicité effectuées, conformément à l'article L 2223-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les concessions portant les numéros :

- 31, de 6 m², appartenant à M. Alexandre BILLIARD,
- 69, de 4 m², appartenant à M. Alphonse BOSSAN,
- 70, de 2,5 m², appartenant à M. Paul BITH,
- 95, de 4 m², appartenant à M. Joseph THOMASSET,
- 96, de 2 m², appartenant à Melle Fernande MORIN,
- 99, de 2 m², appartenant à M. Léon GUIBOUD,
- 117, de 2 m², appartenant à M. Régis CONVERT,

dont les titres de concessions sont déposés aux archives communales et établis en date du 18/09/1887, sont reprises par la Commune.

Un arrêté municipal fixant les règles de ces reprises sera pris par le Maire et, après certification par la Préfecture, sera publié et affiché.

3/ Electrification

Suite à notre demande, le Syndicat Energies de l'Isère (SE38) envisage de réaliser, dès que les financements seront acquis, les travaux suivants : Renforcement poste « Vieux village » et antenne BT depuis poste « Bourg ».

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à 51 812 €
- 2) le montant total des financements externes s'élèvent à 41 722 €
- 3) les frais de maîtrise d'ouvrage (en fonctionnement) s'élèvent à 2.728 €
- 4) la contribution aux investissements pour cette opération s'élève à 7 362 €

Afin de permettre au SE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif,
- de la contribution correspondante au SE38.

Le Conseil Municipal, ayant entendu cet exposé, prend acte de sa contribution aux investissements qui sera établie par le SE38 à partir du décompte final de l'opération et sera constituée d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de 7 362 \in . La participation aux frais de maîtrise d'ouvrage, réglée en fonctionnement, sera de 2 728 \in .

4/ Transfert Eau/Assainissement

Conformément aux prescriptions de la Préfecture lors de l'obligation d'intégration au service Eau/Assainissement de la Communauté de Communes de Vinay, la seule latitude donnée était le lissage des tarifs communaux par rapport à ceux de la Communauté de Communes.

Après vote au Conseil Municipal, il est décidé de demander un étalement de l'augmentation du prix de l'eau potable sur 5 ans et de 8 ans pour l'assainissement. Cette demande sera entérinée, ou pas, par le prochain Conseil Communautaire.

5/ Décision modificative : Budget Commune

Pour pallier au manque de crédit au chapitre 66 Intérêts, un virement de 2 865,20 € sera transféré du chapitre 022 Dépenses imprévues

6/ Décision modificative : Budget Eau/ Assainissement

Le chapitre 011 Entretien et réparation étant déficitaire de 657,80 €, cette somme sera transférée du chapitre 022 Dépenses imprévues.

7/ Réforme de la Taxe Professionnelle (TP)

M. le Maire présente au Conseil Municipal, l'incidence de la réforme de la TP sur la taxe d'habitation.

Sur les avis d'imposition, la part de la TP actuellement attribuée au Conseil général, va devenir, en 2011, communautaire.

Devenant le principal levier pour les finances des EPCI (Communauté de Communes), cette dernière a décidé d'harmoniser son calcul dans le but d'impacter uniformément tous les contribuables de la CCV en cas d'augmentation. De ce fait, les contribuables de Cognin vont perdre l'abattement à la base de 15% sur la future part communautaire et bénéficieront d'un abattement de 15 % pour 1 ou 2 personnes à charge et 15 % pour 3 personnes et plus, au lieu de 10 % et 15 %.

8/ Participation à la classe de mer

Sophie BOREL présente au Conseil Municipal le plan de financement de la classe de mer 2011 au Canet des Maures.

En direct des conseils...

Pour un budget de 21 632 €, et une participation des familles à 130 € par enfant, il est demandé à la Mairie une participation de 16,22 € par élève, soit 1 232,72 € qui s'ajouterait aux 9 000 € du Sou des Ecoles, 760 € du SSI et 760 € du Conseil général de l'Isère.

Considérant que les projets pédagogiques de ce type ont lieu tous les 3 ans, le Conseil Municipal accepte cette participation à l'unanimité.

9/ Ferme de réinsertion

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le projet de l'association « La page, on tourne » qui accueillerait des gens en grande difficulté de réinsertion, sortant de prison, en fin de peine, ou en addiction d'alcool ou de drogue, à la ferme Boucher au Fleuret.

Le projet étant privé, la Commune n'a qu'un rôle d'information, une réunion, en présence de l'association, aura lieu mardi 07 décembre à la cantine, où toutes les personnes pourront exprimer leurs inquiétudes.

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 03/01/2011

1/ Eau/Assainissement

Suite au transfert du service à la CCV, le conseil communautaire a accepté la proposition du Conseil Municipal pour un projet de lissage du prix de l'eau sur 5 ans et de l'assainissement sur 8 ans.

2/ Achat de terrain

Le 30 décembre, l'achat des parcelles B2057 de 4a 93ca et B 2058 de 6a 58ca de M. Jean-Claude CRET a été finalisé chez Me Mélody Maltherre à St-Romans pour une somme de 23 020 €.

3/ Permis de construire

Le Conseil Municipal prend connaissance des permis de construire de :

- Pierre ROULAIN pour la couverture de 2 garages
- Vanessa REBBOAH pour la construction d'une maison individuelle Rue St-Joseph,
- Samuel URSO pour la construction d'un garage à la Boutalavière.

4/ Décision modificative : Budget Eau/ Assainissement

Le chapitre 011 Entretien et réparation étant déficitaire de 1 $360,29 \in$, cette somme sera transférée du chapitre 022 Dépenses imprévues pour $342,20 \in$ et 023 Virement à la section investissement pour 1 $018,09 \in$.

Afin d'équilibrer l'investissement, cette dernière somme sera à imputer en moins au 23 Immobilisation en cours et au 021 Virement de la section de fonctionnement.

TARIFICATION AEP 2011-2015 - LISSAGE SUR 5 ANS

ANNEE	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Abonnement H.T.	57,82	61,03	64,24	67,46	70,67	73,88
Prix du m³ H.T. jusqu'à 300 m³	0,59	0,68	0,77	0,87	0,96	1,05
Prix du m³ H.T.au delà de 300 m³	0,59	0,68	0,75	0,77	0,79	0,81
		•				
Montant de la facture HTT pour 100 m ³	116,82	129,232	141,644	154,056	166,468	178,880
Montant de la facture HTT pour 120 m ³	128,62	142,872	157,124	171,376	185,628	199,880
Prix de revient du m³ pour 120 m³	1,07	1,19	1,31	1,43	1,55	1,67
Augmentation du m³ pour une conso. de 120 m³		11,08%	9,98%	9,07%	8,32%	7,68%

ASSAINISSEMENT - LISSAGE DES PRIX SUR 8 ANS

ANNEE	Rappel 2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Abonnement H.T.	18,95	30,77	42,60	54,42	66,24	78,06	89,89	101,71	113,53
Prix du m³ H.T.	0,43	0,55	0,68	0,80	0,93	1,05	1,17	1,30	1,42
Facture pour 100 m³	61,95	86,15	110,35	134,54	158,74	182,94	207,14	231,33	255,53
Facture pour 120 m³	70,55	97,22	123,90	150,57	177,24	203,91	230,59	257,26	283,93
Prix de revient du m³ pour une facture de 120 m³	0,59	0,81	1,03	1,25	1,48	1,70	1,92	2,14	2,37
Augmentation du m³ pour une conso. de 120 m³		37,81%	27,43%	21,53%	17,71%	15,05%	13,08%	11,57%	10,37%

En parcourant les rues...

Le SPANC c'est quoi ?

La commune s'est dotée en 2003 d'un schéma directeur d'assainissement, qui délimite les zones d'assainissement collectif et les zones d'assainissement non collectif.

Ce schéma a entériné les choix faits auparavant :

- les habitations du village doivent être desservies par un réseau d'égout. On parle alors d'assainissement collectif, géré par la collectivité, avec une redevance versée à la collectivité par l'usager.
- Les habitations hors du village, et actuellement non desservies par un réseau d'égout, devront être dotées d'un système de traitement des eaux usées domestiques disposé sur la parcelle et à la charge du propriétaire : c'est l'assainissement non collectif (appelé également assainissement autonome ou individuel).

La loi impose aux communes ou dans notre cas depuis le 1er janvier 2011, à la Communauté de Communes qui a repris la compétences « eaux et assainissement » de mettre en place un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

Les techniciens du SPANC fournissent à tout propriétaire et /ou usager toutes les informations réglementaires et conseils techniques nécessaires pour le traitement des eaux usées, mais doivent aussi contrôler la conformité des installations et leur bon fonctionnement.

Les principales étapes de l'assainissement individuel

Ne sont concernées pour la collecte que les eaux usées domestiques. Les eaux pluviales doivent être évacuées séparément.

Le prétraitement (fosse toutes eaux): il est réalisé dans une fosse étanche qui assure la décantation des matières en suspension dans les eaux collectées (sable par exemple), la rétention des flottants, ainsi qu'une première dégradation (liquéfaction sous l'action des micro-organismes). Cette fosse qui reçoit toute les eaux usées de la maison est appelée « fosse toutes eaux ». Pour fonctionner correctement, il est nécessaire d'apporter de l'oxygène aux micro-organismes, donc de ventiler la fosse (apport de l'oxygène de l'air).

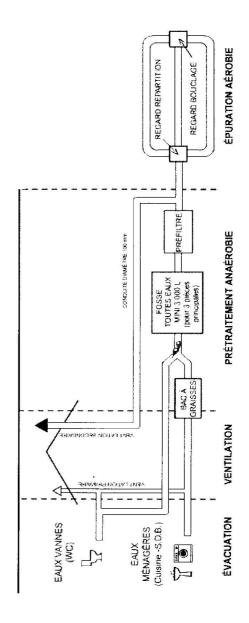
En amont de la fosse toutes eaux, peut être placé un bac à graisse pour les eaux ménagères (cuisines, salle de bains, eaux de lavage...)

Le traitement et l'évacuation (champ d'épandage): Le traitement et l'évacuation des eaux usées vont se réaliser dans le champ d'épandage qui procédera dans le même temps à :

- -l'élimination de la pollution obtenue par dégradation biochimique des eaux par passage dans un « réacteur naturel » constitué par un sol naturel ou reconstitué (massif de sable), grâce à l'action des micro-organismes qui y sont naturellement présents.
- l'infiltration des eaux dépolluées (différents dispositifs

sont possibles en fonction des contraintes (type de sol, surface disponible...).

<u>La ventilation</u>: Un système de ventilation (obligatoire) permet d'évacuer les gaz de fermentation produits dans la fosse toutes eaux. Les micro-stations n'en ont pas besoin.



Les principales règles à respecter pour un bon fonctionnement

Afin d'obtenir une efficacité optimale de son assainissement, il impose aux usagers d'observer quelques règles:

- maintenir les ouvrages en dehors de toute zone de circulation ou de stationnement de véhicule, des zones de cultures ou de stockages de charges lourdes,
- éloigner tout arbre et plantation des dispositifs d'assainissement,
- maintenir perméable à l'air et à l'eau la surface de ces dispositifs (notamment en s'abstenant de toute construction ou revêtement étanche au-dessus des ouvrages),

En parcourant les rues...

- conserver en permanence une accessibilité totale des ouvrages et regards,
- s'assurer que les eaux pluviales ne se concentrent pas sur le dispositif d'épandage,
- éviter d'envoyer des produits chimiques (solvants, peintures ...),
- éviter d'envoyer des médicaments (risques de destruction de la flore bactérienne).
- assurer régulièrement les opérations d'entretien.

Les contrôles et leurs coûts :

Comme toute mise en place de nouveau service, des financements correspondants doivent être trouvés.

Plusieurs cas:

. Contrôle de l'implantation et instruction de la demande de permis de construire :

Les services du SPANC dans le cadre du dépôt de permis de construire, dans un zone d'assainissement non collectif seront consultés pour vérifier que le type d'installation prévue est conforme avec la réglementation en vigueur et compatible avec les caractéristiques de la parcelle .

Coût à la charge du propriétaire : 82 €

. Contrôle de la bonne exécution des ouvrages :

Dans le cadre de la mise en place d'une installation d'assainissement individuel, un contrôle de la qualité de leur réalisation doit être effectué avant recouvrement des ouvrages. Coût à la charge du propriétaire : 82 €

. Contrôle initial des installations existantes :

Chaque abonné possédant un compteur d'eau ne payant pas d'assainissement collectif devra faire contrôler son installation d'assainissement par les services du SPANC.

Celui-ci vérifiera:

- le bon état, la ventilation, l'accessibilité ;
- le bon écoulement des effluents jusqu'au dispositif d'épuration ;
- l'accumulation normale des boues à l'intérieur de la fosse toutes eaux ;
- la réalisation périodique de la vidange
- a réalisation périodique de l'entretien des dispositifs de dégraissage;
- dans le cas de rejets en milieu superficiel, la qualité des rejets.

Un avis préalable de visite sera notifié aux intéressés dans un délai raisonnable. Toutes les observations formulées au cours de la visite seront consignées dans un rapport. Une copie du rapport est adressée au propriétaire ainsi qu'à l'occupant de l'habitation.

Coût à la charge de l'occupant de l'habitation : 82 €

. Contrôle périodique des installations :

Une fois le contrôle initial des installations effectué pour tous, un contrôle périodique sera effectué pour contrôler le bon entretien des installations.

Celui-ci s'effectuerait tous les 8 ans avec une participation de l'occupant de l'habitation qui serait répartie sur chaque année (proposition à entériner).

LES VOIES DU SEIGNEUR SONT IMPÉNÉTRABLES...

Pour éviter les rassemblements qui gênaient la quiétude des riverains, le passage entre l'ancienne cure et l'église de la place a été condamné par deux portails réalisés par Grégory.



LE MUR DU CIMETIÈRE...

Le projet de démontage et de sécurisation du mur jouxtant les stèles n'est pas mort et enterré.

Le commencement des travaux a simplement du retard Peut-être seront-ils en cours de réalisation lors de la parution du journal.



LA SIGNALÉTIQUE...

Elle se met en place. Les panneaux indiquant la salle des fêtes sont posés. Prouveront-ils leur utilité pour les vœux du Maire en 2012 ?

Haïti : ... et après le séisme ?

KAYITI, UNE ASSOCIATION POUR AIDER À RECONSTRUIRE EN HAÏTI

En mars 2010, deux mois après la catastrophe qui a frappé Haïti, les frères Couder, de Montpellier et de Cognin-les-Gorges, ont monté l'association KAYITI (KAYE et AYITI veulent dire maison et Haïti en créole) pour aider à la reconstruction de ce petit pays. Ils ont réuni leurs compétences : la connaissance du pays pour Régis et le savoir-faire en construction bois pour François. Pour concrétiser un programme, il fallait aussi des organismes locaux bien implantés, capables de choisir les bénéficiaires et de réunir leur participation en nature, recruter des artisans, mettre à disposition un terrain pour implanter l'atelier, et bien sûr trouver des financements. Ces premiers partenaires ont été Agronomes & Vétérinaires sans frontières, et CROSE, Coordination régionale des organisations du Sud-Est. Depuis la France, Kayiti leur a proposé un modèle de maisonnette rurale en ossature bois, ressemblant aux petites maisons paysannes d'Haïti, avec un système de formation des bòs pour préfabriquer les maisons en atelier et les monter ensuite sur le terrain. C'était l'idée...

Du 14 au 23 mars 2010, premier voyage

Autofinancé des deux « experts »de Kayiti à Jacmel, dans le sud d'Haïti, afin de montrer ce qu'il était possible de faire

En huit jours cette première maison est sortie de terre,



sur les hauteurs de Jacmel. Les habitants ont été conquis.

Les organismes ont décidé de se lancer dans un programme de110 maisons rurales.

Rendez-vous a été pris pour juillet.

Première mission en juillet -août 2010

Durant les six semaines, Kayiti et ses partenaires ont lancé le programme de Jacmel qui doit durer un an :

- construction et équipement d'un atelier
- formation de 2 équipes de charpentiers
- construction des premières maisons.

Entretemps, Kayiti a noué des partenariats - avec Patriarche&Co, agence d'architectes et ingénieurs, qui a fait les études pour assurer la tenue des maisons aux cyclones et aux séismes ;

- et avec la Fondation Mérieux, qui souhaite financer la construction d'une Maison d'enfants en Haïti.

Deuxième mission en novembre 2010



construites
(17) par l'équipe de Jacmel...
...et construit une

evolution du prototype à Port-au-Prince.

Ce modèle servira pour réaliser la Maison d'enfants financée par Mérieux à Léogane, qui accueillera cinquante enfants abandonnés.

Organisme partenaire haïtien spécialisé dans l'éducation: Petits Frères et Petites Soeurs de l'Incarnation. Démarrage prévu en avril 2011.

Si l'aventure vous intéresse, si vous voulez être informé régulièrement, si vous voulez nous apporter votre soutien, écrivez à nicole.couder@hotmail.com ou regiscouder@hotmail.com .

INFOS UTILES LOGEMENT

Sur cette fin d'année 2010 et le début de l'année 2011, la Communauté de Communes de Vinay se lance dans l'élaboration de 2 études « logement » ; son Programme Local de l'Habitat (PLH) et une étude pré-opérationnelle d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).



Les PACT de l'Isère et du Rhône, associations spécialisées dans les études et les opérations liées à l'amélioration du logement, ont été choisies pour mener à bien ces 2 missions.

Dans un souci d'efficacité, ces 2 études seront menées de front et se nourriront l'une de l'autre.

Qu'est ce qu'un Programme Local d'Habitat?

Le PLH est l'outil de définition et de pilotage de la politique locale de l'habitat. Il est élaboré en partenariat avec l'ensemble des acteurs locaux pour répondre aux besoins en logements des communes de la Communauté de Communes qui porte cette opération.

La première étape de diagnostic permet au territoire d'identifier les enjeux du marché local de l'habitat. En fonction de ce diagnostic, la Communauté de Communes s'est donné la liberté d'interrompre la démarche ou de la poursuivre, à travers la définition d'orientations puis l'élaboration d'un programme d'actions.

Il définit pour une période de 6 ans les objectifs, les principes d'interventions de la Communauté de Communes et indique les moyens pour y parvenir.

En s'inscrivant dans une démarche de PLH, la Communauté de Communes de Vinay se donne les moyens de dialoguer sur un pied d'égalité avec les partenaires du SCOT (Schéma de Cohérence Territorial). En effet, le SCOT de la Région Grenobloise est en cours de révision. Dans ce Schéma, la Communauté de Communes de Vinay fait partie du Sud Grésivaudan avec les Communautés de Communes de la Bourne à l'Isère et du Pays de Saint Marcellin. Les résultats de l'étude PLH permettront à la Communauté de Communes de Vinay d'intégrer en toute cohérence, une démarche territoriale plus vaste et d'affirmer ses positions et orientations en matière d'habitat.

Une étude pré opérationnelle d'OPAH, pour préparer les aides à la réhabilitation de l'habitat privé

Une OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) est un dispositif qui permet de mobiliser des partenaires financiers dans le but d'aider les propriétaires à améliorer le confort de leur logement.

Le préalable au lancement d'une telle opération passe par une étude qui permet de dresser un état du parc de logement, de connaître son âge, son niveau de confort, ses caractéristiques architecturales, mais aussi son occupation (locataires ou propriétaires). Cette étude s'articulera avec les résultats de l'étude PLH menée en parallèle par la même équipe, mais aussi avec un relevé de terrain sur l'ensemble des communes.

De plus, afin de mieux connaitre les propriétaires et les locataires des logements privés, le PACT organisera des visites à domicile. Un courrier sera également adressé aux propriétaires afin d'apprécier leurs souhaits (à la place de desiderata) en matière de travaux. Ces phases d'enquêtes se dérouleront sur les premiers mois de l'année 2011.

Les enquêteurs seront dûment habilités par la Communauté de Communes, et leur passage annoncé. Les mairies de chaque commune en seront informées.

Des enquêteurs qualifiés en habitat, dans votre commune

Cette phase d'étude, au plus près de la population, permet de mieux qualifier l'habitat. Surtout elle est destinée à calibrer les besoins des occupants en matière de travaux et à définir les aides financières aux propriétaires afin de les aider à améliorer le confort de leur logement.

Vous serez peut être sollicités dans le cadre de cette étude. Nous vous sommes reconnaissants par avance de réserver un bon accueil aux enquêteurs. Votre participation est importante. Elle nous aide à mieux cerner vos besoins et attentes en matière de logements.

BIBLIOTHEQUE

Résidence des Gorges, Rue St Joseph.

Permanences: Mardi de 15h30 à 18h et
Vendredi de 17h à 19h.

En 2010 les 7 bénévoles ont assuré 135 permanences (100 pour le public et 35 pour les scolaires) soit 290 heures de présence, plus 172 h pour la mise en service des nouveautés et la réorganisation de la bibliothèque, ainsi que des réunions avec Sud Grésivaudan à St Marcellin.

Cette année encore le nombre de lecteurs individuels a augmenté, 108 lecteurs (62 adultes, 9 ados et 37 enfants), qui sont venus régulièrement et ont emprunté 2364 livres. (Pour 99 lecteurs en 2009, 82 en 2008 et 60 en 2007).

Les 78 scolaires qui sont venus le mardi et le jeudi ont emprunté 2905 livres.

En 2010 le prêt entre les 13 bibliothèques du Sud Grésivaudan a permis à la bibliothèque de Cognin de prêter 91 documents au réseau et a permis à nos lecteurs d'emprunter 98 livres.

Le travail de redynamisation du fonds entrepris depuis 2 ans est récompensé par cette hausse de fréquentation.

Notre budget achat de 1732.48€ (subvention de la commune et adhésions) s'est réparti de la façon suivante :

- 64 livres adultes ont été achetés pour 1055.68€ (82.50€ de documentaires, 973.19€ de romans)
- 106 livres jeunesses ont été achetés pour 676.80€ (198.21€ de documentaires, 374.80€ de romans et 103.79€ de BD).

Le prêt mis en place avec la Bibliothèque de Vinay en 2009 a bien marché cette année encore. La Bibliothèque de Cognin les Gorges a bénéficié d'un prêt de 80 livres adultes et 230 livres enfants. Ces livres ont été prêtés 323 fois, preuve de l'intérêt pour ces livres à qui l'on donne une 2eme vie.

Début juillet, la visite du bibliobus a renouvelé les 505 documents mis à notre disposition par la BDI.

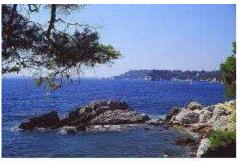
La bibliothèque de Cognin vous propose un grand choix de livres de qualités, des nouveautés intéressantes.

Venez nombreux nous rejoindre, les permanences sont toujours le mardi de 15h30 à 18h et le vendredi de 17h à 19h.

L'adhésion pour une année est de 10€ pour les adultes de 5€ pour les collégiens et gratuite pour les enfants.

VOYAGE DE L'ECOLE

Cette année, à l'horizon, la mer...



Nous partons en classe de voile du 14 au 18 mars en Méditerranée.

L'équipe enseignante en place à Cognin essaie de partir tous les 3 ans de manière à ce que chaque classe d'âge parte

au moins une fois dans sa scolarité. Or, notre dernière classe transplantée a eu lieu en 2008 et certains des cm2 ne sont jamais partis.

Nous pensons que cela est une expérience très riche pour les enfants tant sur le plan des connaissances que sur celui de l'autonomie. En effet, pour certains enfants ce sera la première séparation familiale et elle se fera dans un envi-

ronnement sécurisant.

La classe voile se déroulera au centre du Mas de l'Artaude situé sur la commune du Pradet à 8 kms de Toulon (VAR 83).



Lors de cette semaine, les enfants pratiqueront la voile sur des petits bateaux appelés Optimist (4 séances), nous visiterons le port, nous aurons des séances de pêche à pied,

. . . .

Chaque jour, il y aura des temps de classe pour permettre aux enfants notamment de vous écrire, de rédiger leur journal de bord, ...

La mairie de Cognin participe au budget pour alléger la part dévolue aux familles et compenser la diminution des subventions venant du conseil général. Nous remercions vivement l'équipe municipale.

Les enseignants



Le test anti-panique

Lundi 3 janvier, nous sommes partis de l'école pour aller à la piscine de Saint-Thomas en Royans. Là-bas, nous avons passé le test anti-panique pour pouvoir faire de la voile. Nous étions en pyjama dans l'eau et on avait un gilet de sauvetage. C'était marrant et j'ai réussi.

Chléa

Lundi, nous sommes allés à la piscine pour passer notre test. Nous avons pratiquement tous réussi. Pour réussir le test, nous devions passer sous une ligne d'eau flottante. Ça a été très facile mais très court. Puis nous avons mangé en classe, mais bon, la journée s'est passée très vite.

Benjamin

Lundi 3 janvier, je suis allé à la piscine de Saint-Thomas en Royans. On s'est mis en pyjama. On a pris une douche froide. J'ai mis le gilet de sauvetage et j'ai plongé en arrière. On a dû passer sous une ligne d'eau. Au début, j'étais stressé, et j'ai réussi.

Sasha

Quelques inquiétudes:



- ⇒ se lever à 6h du matin le premier jour
- ⇒ avoir un accident
- ⇒ me noyer
- ⇒ me retrouver sous la douche avec une fille
- ⇒ j'ai peur d'avoir le mal de mer
- ⇒ j'ai peur du bateau à voile et de couler
- ⇒ j'ai peur de ne pas être avec mes copines
- ⇒ aller dormir dans une chambre où il n'y a pas mes copains mais des gens que je n'aime pas
- ⇒ de pleurer tout le temps
- ⇒ de plonger dans la mer
- ⇒ voir des nouveaux enfants
- ⇒ être sur un bateau toute seule et être entourée d'eau
- ⇒ que l'eau soit trop froide
- ⇒ que l'eau soit trop profonde
- ⇒ qu'il y ait des crabes
- ⇒ j'ai peur de tomber de la voile et de partir loin

Et aussi quelques joies, envies :



- faire de la voile
- me baigner et faire du bateau à voile
- jouer avec le sable
- dormir sans que mes sœurs ne crient
- sauter du bateau à voile
- de ne pas être avec mon frère, mes frères
- faire des veillées
- manger des bonnes choses
- aller me promener
- voir le port
- écrire à nos parents
- faire une boom
- manger des frites et des hamburgers
- voir des poissons et des étoiles de mer
- faire les activités avec les autres classes
- faire de la pèche, de la voile et dormir avec les copains
- faire une balade nocturne
- être avec mon meilleur ami

Après-midi dansant

Avec les élèves, nous organisons une après-midi avec chants et danses pour les aînés des villages de Rovon, St Gervais, Malleval et Cognin, mais aussi pour toutes les personnes intéressées.



Le mardi 1^{er} février, venez chanter, danser, manger à partir de 13h20 à la salle des fêtes de Cognin.

Participation libre pour ceux qui le veulent pour aider au financement de la classe de mer.

FOYER RURAL

ASSEMBLEE GENERALE DU 27 NOVEMBRE 2010

Bilan moral:

Le président remercie tous les membres du foyer ainsi que tous les villageois qui se sont investis à travers les différentes animations: la matinée boudin, le vide grenier, la rando vtt, le repas moules frites, et bien sûr la vogue.

Une année riche en émotions et en satisfaction: chaque manifestation s'est déroulée dans une bonne ambiance (bal des jeunes, soirée mousse, concert ...) et le bilan financier a été positif pour toutes les activités.

Durant l'assemblée les différentes sections ont présenté leur bilan moral et financier, la gym compte plus de 40 inscriptions, l'art floral 20 inscrits et 17 participants pour le yoga. Les personnes qui souhaiteraient créer une activité de loisir ou culturelle peuvent venir la proposer.

Le Foyer Rural remercie le comité des fêtes de St Pierre de Chérennes pour leur participation (victorieuse !!!) à l'intervillage et attend avec impatience la revanche...

Bilan financier:

BILAN FINANCIER MANIFESTATIONS 2010						
MANIFESTATIONS	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT			
Concours de belote / tarot	1 057,36	1 099,02	41,66			
Bal des jeunes	1 178,68	1 455,00	276,32			
Matinée boudin	1 781,21	2 127,90	346,69			
Rando / VTT	1 356,10	1 595,65	239,55			
Moules/ frites 13 juillet	4 204,59	4 995,53	790,94			
Vide grenier	1 164,17	2 006,85	842,68			
Vogue annuelle	26 016,59	27 220,43	1 203,84			
Frais de fonctionnement	3 166,71	895,80	-2 270,91			
Chapiteaux	2 343,14	2 000,00	-343,14			
TOTAL	42 268,55	43 396,18	1 127,63			

Le nouveau bureau :

Communication:

Président: Grégory REYNAUD 06.88.26.70.23

Vice Présidents : Pierre CHAVANCE Xavier RUELLE

Trésorière: Sabine LYONNE
Vice Trésorier: Isabelle RUDLOFF
Secrétaire: Marie-Laure BAYLE
Vice Secrétaire: Sophie BOREL

Valérie SIMOENS Vanessa REBBOAH



Le programme de l'année 2011 :

⇒ Dimanche 30 janvier : Matinée boudin

⇒ Dimanche 6 février : Sortie de ski aux 7 Laux

⇒ Samedi 5 mars : Bal des jeunes

⇒ Dimanche 1er mai : Rando VTT/Pédestre

⇒ Samedi 21 mai : Soirée cocktail et karaoké

Dimanche 3 juillet : Tournoi de foot organisé

par les jeunes

⇒ Mercredi 13 juillet : Soirée moules / frites
 ⇒ 5 / 6 / 7 août : VOGUE ANNUELLE

Samedi 19 novembre : Concours de Belote / Tarot

Toutes les personnes souhaitant participer à l'organisation des manifestations sont les bienvenues.

CLUB DES GORGES DU NAN

RENCONTRE DES AINES DE COGNIN ET DE ROVON

Une première invitation très réussie.

Des liens cordiaux se sont tissés au fil du temps entre le club du Nan et le club des Jeunes d'Autrefois de Rovon. Pour la première fois, à l'initiative de Mireille, la viceprésidente, le club du Nan a organisé une rencontre à Cognin.



Une bien sympathique après-midi, pendant laquelle nos joyeux aînés ont dégusté les gâteaux pour l'anniversaire d'Edouard, fêté le plaisir de cette réunion entre les deux clubs et le retour d'Yvonne la bretonne venue passer l'hiver à Cognin. Toutes les personnes présentes ont eu une pensée émue pour Eliane. Jeux de cartes, scrabble et promenade dans notre joli village ont agrémenté la convivialité de ces échanges inter-villages jusqu'en fin d'après -midi.

Les aînés ont eu l'immense plaisir de recevoir une invitation des enfants de la classe de CM2 pour une après-midi récréative pour le mois de février et se font une joie d'y participer.

SOCIETE DE PECHE

ASSEMBLEE GENERALE

L'assemblée générale de l'Association Agréé de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) aura lieu le dimanche 13 février 2011 à 10h à la salle de la cantine.

Tous les amoureux de la nature et du monde de la pêche sont cordialement invités

PERMANENCE POUR LES PERMIS DE PECHE

La permanence pour la vente des permis de pêche aura lieu le dimanche 6 mars 2011 à partir de 10h à la salle de la cantine. Les cartes et brochures sont également disponibles au Bar Tabac Pavier et chez Christian Lemonsu tél. : 04.76.38.58.89.

Infos sur le site http://www.peche-isere.com.

COGN'ARTS

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 12/01/2011 CONCERNANT LA 2ÈME ÉDI-TION DE L'EXPOSITION DE NOS ARTISTES LOCAUX

Depuis la dernière réunion:

- Contact avec les jeunes d'autrefois de Rovon. Leur manifestation « exposition sur les métiers d'Autrefois » a lieu le 17 avril 2011.
- Le Foyer Rural a placé sa randonnée pédestre et VTT à la même date pour tenter de créer une synergie entre les différents publics. Après discussion, choix est fait de garder la date du 30 avril/1er mai.

Décisions prises:

- Elaboration du programme :
 - . Horaires 10h00/19h00 les 2jours
 - . Installation à partir du vendredi 17h00

- . Vernissage le samedi à 11h30
- . Atelier encre le samedi de 10h00 à 11h30 animé par Jacqueline Tabone
- . Mise en place d'une animation type performance le dimanche à 11h00
- Signalisation: prévoir 5 chevalets géants pour la signalétique (2 à chaque pont Izeron et Trellins + 2 au entrée du village + 1 vers le monument aux morts pour indiquer la Vieille Eglise)
- Communication Mémorial, DL, site commune, Lien Local
- Performance: partants pour l'organisation J. Tabone, M.Giuliani, N. De Gaudenzi qui se chargent de réunir le matériel (drap, peinture, cadre)

Toutes les personnes désirant exposer, sont priées de faire connaître auprès du secrétariat de la mairie avant mardi 22 février.

<u>Prochaine réunion le mercredi 23/02 à 20h00</u> à la salle du Conseil de la Mairie de Cognin les Gorges

pour finaliser la communication, la signalétique et l'organisation de cette deuxième édition

VŒUX DU MAIRE

Albert Glénat a exprimé toujours ressentir une certaine émotion à retrouver en début d'année ses administrés pour présenter ses vœux.

Il a relaté avoir l'année dernière déclaré sa naïveté à croire à l'éducation, à la tolérance, au respect d'autrui, ainsi qu'à la liberté individuelle. Pour lui, ces valeurs sont celles qui incarnent notre république, avec ses trois mots "Liberté Egalité Fraternité". Il doit reconnaître qu'ils sont parfois mis à mal. Albert Glénat a dit l'avoir récemment appris à ses dépends, pour avoir voulu informer la population dans une totale transparence, que c'est peut être la rançon de la fonction, mais que cela ébranle la personne. Il n'a pas voulu s'attarder davantage sur ce sujet.

Il a fait le rapport des actions menées sur le plan communal de l'année écoulée avec l'aide du Conseil Général : extension de l'école, de la mairie, restructuration des bâtiments communaux, installation de l'éclairage du pont du Nan pour la mise en sécurité des enfants de la Tour, création d'une classe informatique, travaux de voiries et d'environnement, la mise en place de points propres pour la redevance incitative des ordures ménagères... Le maire s'est déclaré soulagé, au moment où les municipalités doivent mettre en place des plans d'accessibilité pour leurs espaces publics, d'avoir déjà réalisé ce travail alors que maintenant les subventions se tarissent.

Pour 2011, outre la réfection de la toiture de l'école, il est

prévu un gros chantier au vieux cimetière qui concerne la suppression du mur d'enceinte sud qui devient extrêmement dangereux. Ce travail demande la dépose des pierres tombales qui lui sont adossées et la protection des tombes. Un columbarium sera également installé. Le haut village verra le renforcement de son réseau électrique. Les deux parcelles de terrain d'une superficie totale de 1151m² acquises près de la salle des fêtes seront clôturées. Sur une de ces parcelles, est prévu un bâtiment pour stocker le matériel communal qui devient conséquent. Le maire espère que la construction de la station d'épuration des eaux usées sera, après bien des péripéties, enfin réalisée par la CCV. Le dossier n'est pas complètement finalisé. Les Bâtiments de France posent quelques soucis. Si ces soucis ne bloqueront pas le projet, ils se traduiront encore inévitablement par du retard et par un surcoût. Ces péripéties ont entraîné le transfert, au 1er janvier, du service de l'eau et de l'assainissement à l'intercommunauté. pour se mettre en conformité avec la loi. La régie fixera ses modalités propres. Une réunion publique sera programmée. Pour la légalité, une facture concernant les quatre derniers mois de l'année sera envoyée en février.

La municipalité a eu le plaisir de célébrer six mariages et d'enregistrer cinq naissances. Par contre, elle déplore le décès de cinq habitants.

Pour le maire et ses conseillers cette cérémonie est aussi l'occasion de faire connaissance avec les nouveaux habitants, tout en leur souhaitant un bon séjour et une bonne intégration dans le village. Albert Glénat souhaite longue vie au marché hebdomadaire du samedi sur la place de l'église. Ce marché a pris naissance à l'instigation de Maryse Calendini.

M. le Maire a remercié toutes les personnes qui œuvrent sans compter pour la collectivité, soit à la mairie, soit aux écoles, à la poste, conseil municipal, foyer rural, bibliothèque, club des aînés et de toutes les associations qui animent le village.

La dégustation de la traditionnelle galette des rois a clôturé cette cérémonie.



SUCCES DU PREMIER MARCHE

Rapprocher consommateurs et producteurs en circuit de courte distribution est une belle initiative dans le contexte économique de nos jours.

Ce projet trottait dans la tête de Maryse Calendini depuis quelques temps. Confortée dans son idée par d'autres personnes enthousiasmées par ce style de commerce, Maryse a consulté les élus. Une délibération a été prise dans ce sens, ainsi qu'un arrêté fixant le règlement. Maryse avait les coudées franches pour mener ce projet à bien. Elle s'est démenée pour prospecter les exposants.



Ainsi le premier marché de Cognin les Gorges a émergé Le samedi 30 octobre 2010. Des stands de boucherie, charcuterie, fromages, œufs, poissons, légumes, fruits, vêtements, carterie, compositions florales étaient au rendez vous pour cette première.

D'autres commerçants vont venir étoffer ce marché, notam-

ment des vêtements pour enfants, des épices indiennes, du beurre de karité, des thés Ayurvédiques et des produits locaux: miels, confitures. gelées de fruits. Le nombre de stands n'est pas



limité, favoriser la diversité ajoutera à la pérennisation du projet. Ce marché hebdomadaire du samedi permettra aux personnes de se rencontrer, de renforcer le lien social entre les habitants et de dynamiser le potentiel touristique de ce

Une visite s'impose. Prendre contact avec Maryse Calendini pour les commerçants désireux d'intégrer ce marché du samedi sur la place de l'église au 06.85.06.34.15.

Vous êtes entrepreneur, artisan, commercant, agriculteur de la commune, merci de nous communiquer vos coordonnées et vos compétences pour que tous les habitants puissent faire appel à vous.

La commune se propose de publier un tableau récapitulatif sur notre site inter-

http://cognin-les-gorges.sud-gresivaudan.org/

FOIRE "TERROIRS ET ARTISANAT"

Cette première foire sur ce thème se déroulera le dimanche 17 avril sur la place de l'église. Pour toute information contacter Maryse Calendini au 06.85.06.34.15. Déjà 16 exposants ont confirmé leur venue le jour de la parution du journal.

SAMEDI 19 MARS DE 14H A 18H A LA SALLE DE LA CANTINE

Expo vente de lingerie, bijoux, maquillage, parfums, cosmétiques. Une collation sera offerte.

ETAT CIVIL

Elle a vu le jour :



Marilou D'URSO MICOUD, née le 24 décembre 2010 à Grenoble, 22 chemin des Gorges

Ils nous ont quittés :



Eliane ROUE, le 1er novembre 2010, 33 Côte de la Faure

Denise MATRAIRE, le 18 décembre 2010, 1033 route de lLa Vorcière

BLOC-NOTES

Poste

Mardi de 09h10 à 12h10 et de 14h à 19h Mairie

> Vendredi de 09h10 à 12h10 et de 14h à 19h Semaine de 08h45 à 11h et de 14h à 15h30

Samedi de 09h à 11h

Fermée le mercredi après-midi

Déchetterie Lundi, mercredi et jeudi : 13h30 à 18h

Mardi et vendredi : 09h à 12h et de 13h30 à 18h Vinav

Samedi: 09h à 18h

L'écho des Gorges

Bulletin d'informations municipales Mairie de Cognin-les-Gorges Tel 04.76.38.31.31 ou Fax 04.76.64.08.32 Email: mairie.cognin-les-gorges@wanadoo.fr

Site Internet: http://cognin-les-gorges.sud-gresivaudan.org/

Directeur de Publication

Albert GLÉNAT

Rédacteur en Chef Patrice FERROUILLAT

Illustration couverture

Claire BOUTET

Service Communication

Linda MUZARD

Comité de Rédaction

Sophie Borel, Bernard Bayle, Christine Bonta, Cécile Laude, Sylviane Ageron, Linda Muzard, Richard Mourre

Ont participé à ce numéro

Le Foyer Rural, Chantal Donneger, Maryse Calendini

Ne pas jeter sur la voie publique Tirage à 250 exemplaires.